"Énergie et Innovation : L'Héritage des Moulins de l'Auzon"

Les moulins de Saint-Étienne-de-Fontbellon, situés le long de la rivière Auzon (Moulin de Gaude, Moulin de St Antoine, Moulin de Rigaud, Moulin de Serret) ont joué un rôle essentiel dans l'histoire économique et industrielle de la commune. Dès le XV[e] siècle, ils servaient à la mouture des céréales, à la production d'huile et au travail des textiles. Avec l'essor du moulinage de la soie au XIX[e] siècle, certains moulins ont été transformés en véritables usines textiles, contribuant à la prospérité locale. Le Moulin de Serret, dernier en activité, s'est distingué par ses innovations technologiques, notamment un système électrique autonome.

La première mention du moulin de Serret remonte à 1507, dans un acte du notaire ROBERTY. À cette époque, le seigneur de MONTLAUR accorde à VITAL SERRET l'autorisation de construire un moulin au lieu-dit BARUZE, dans le mandement d'AUBENAS. Ce moulin, comme beaucoup d'autres en Ardèche, est utilisé à des fins agricoles et artisanales. Dès le XVI[e] siècle, le Moulin de Serret est un acteur clé du développement rural. Il fonctionne grâce à un système hydraulique utilisant les eaux de l'Auzon, qui lui assure un débit constant tout au long de l'année.

Il est principalement dédié à deux types de production :

La farine : obtenue par la mouture des céréales locales (blé, seigle) à l'aide de meules en pierre actionnées par une roue hydraulique.

L'huile d'olive et de noix : extraite grâce à un pressoir intégré au moulin.

La famille SERRET, propriétaire du moulin, a assuré son fonctionnement durant plusieurs générations. Au XIX[e] siècle, malgré l'essor du moulinage de la soie qui transforme d'autres moulins en usines textiles, le Moulin de Serret reste fidèle à ses activités agricoles. Cependant, il connaît plusieurs modernisations pour améliorer son rendement. Dans les années 1920, le moulin atteint son apogée sous la direction d'Albert Émile SERRET et de son épouse Marie Eugénie Aurélie VIDIL, dite Aurélie avec une production quotidienne de farine et d'huile, destinées aux familles de la région.

Le Moulin de Serret se distingue par une modernisation exceptionnelle pour l'époque. À une période où les infrastructures publiques restent limitées en zone rurale, il devient un exemple d'innovation :

Dans les années 1920, une turbine hydraulique appelée "Rodet" est installée. Cette turbine, placée sur le ruisseau, permet de produire une électricité en 110 volts, bien avant que la commune ne soit raccordée au réseau électrique en 1928. Grâce à ce système, le moulin pouvait s'auto-alimenter en énergie, une prouesse technique rare à cette époque.

Un tuyau en plomb capte une source naturelle située à proximité et alimente directement l'entrée du moulin, fournissant de l'eau potable en continu. Cette installation offre aux habitants un confort inédit bien avant la généralisation du réseau d'eau municipal.
Après le décès prématuré d'Albert Émile SERRET, c'est sa femme Aurélie qui reprend seule l'exploitation du moulin. Elle devient ainsi l'une des dernières meunières de la région, perpétuant un savoir-faire ancestral malgré le déclin des activités artisanales.

Dans les années 1950-1970, avec l'essor des minoteries industrielles et l'abandon progressif des moulins traditionnels, l'activité du Moulin de Serret ralentit. Cependant, Aurélie SERRET maintient le moulin en état jusqu'à sa mort en 1975, marquant la fin définitive de l'exploitation.

Aujourd'hui, bien que le Moulin de Serret ait cessé toute activité, il reste un témoignage unique du passé économique et technologique de Saint-Étienne-de-Fontbellon. Son architecture typique, son rôle essentiel dans la vie locale et son caractère innovant en font un patrimoine remarquable.

Remerciements Olivier BLACHERE

Sources : Archives Départementales de L'Ardèche, « les Maitres du Fil-Histoire du moulinage vivarois du XVIII[e] siècle de nos jours par Yves MOREL, édité par Mémoire d'Ardèche et Temps présent-2022

Photos : Pascale LIOUTIER

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 0800076015 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent alors être déposés devant le domicile, **la veille du passage des agents, à partir de 19 heures**.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse - Tél. : **04.75.94.33.57**
Ouverture du lundi au samedi :
de 9h à 11h15 et de 13h30 à 17h15

POINT RECYCLAGE

« POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ;
Chemin du Pré Saint-Antoine ;
Place de la Cave Coopérative ;
Route du Pont de Rigaud ;
Parking Centre E.Leclerc

Rédaction, photos : Mairie de St Etienne de Fontbellon. Mise en page et imp. : ABP (07200) - www.imprimerie-aubenas.com - 04 75 93 59 06 | Imprim'Vert

Saint-Étienne-de-Fontbellon #15 - printemps 2025

Le Trait d'Union

Brèves

Eclairage public :
Signalement éclairage défectueux :
Allô Mairie : 04 75 35 12 96

SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau) **:**
Ouvert du Lundi au Vendredi
de 8h à 12h.
Tel. : 04 75 89 11 80

Déchetterie :
Du Lundi au Samedi de 9h à 11h15
et de à 13h30 à 17h15.
Tel. : 04 75 94 33 57

Correspondant Dauphiné Libéré :
J.P. Blanchard
blanchard.jeanpaul@orange.fr
06 89 64 63 92

MÉDIATHÈQUE Jean FERRAT
Nouveaux horaires :
- Mardi : de 12h30 à 18h30
- Mercredi : de 9h30 à 18h30
- Jeudi : de 15h à 18h30
- Vendredi : de 12h30 à 18h30
- Samedi : de 9h30 à 13h et de 14h à 17h.

MAIRIE :
HORAIRES D'OUVERTURE
Les lundi, mardi, mercredi et jeudi :
de 8h à 12h30 – 13h30 à 17h
Le vendredi : de 8h à 12h30

SERVICE URBANISME ÉTAT CIVIL :
Demande d'imprimés,
dépôt des dossiers
et renseignements.
Du lundi au jeudi :
8h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00
Le vendredi : 8h00 - 12h30

PERMANENCES ÉLUS :
sur rendez-vous

Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie
07200 SAINT-ÉTIENNE
DE-FONTBELLON
Tél : 04.75.35.12.96
Mail :
accueil.mairie@fontbellon.fr

www.st-etienne-de-fontbellon.fr
ou sur **www.facebook.com/Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon**

Suivez les actus sur

Édito du Maire

Chères Fontbellonnaises, Chers Fontbellonnais,

Le premier semestre de l'année 2025 est déjà bien entamé. Riche en évènements, il a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux à la population le 16 janvier. J'en profite pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présents à notre invitation. Je n'oublie pas non plus toutes les personnes qui ont concouru à faire de cette festivité, un réel moment de partage et de convivialité.

Comme à l'accoutumée en cette période, les élus et moi-même travaillons sur l'élaboration du budget 2025 avec tous les services de la commune. Dans un contexte national marqué par une crise des finances publiques, je ne vous cache pas que l'exercice s'avère plus difficile cette année. La loi de finances, enfin votée par le parlement, contient des mesures drastiques pour l'échelon local : notre commune ne sera pas épargnée ! Nous tentons de mesurer les impacts de ces décisions sur notre budget qui reste sain et maîtrisé. **Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taxes foncières communales, cet engagement sera tenu.** Vous pouvez compter sur ma détermination pour conserver ce cap. Nous vous tiendrons informés en toute transparence sur les décisions entérinées.

Dans un tout autre registre, je profite de cet édito pour vous sensibiliser une nouvelle fois au risque important d'incendie de forêt sur notre commune et vous rappeler l'obligation légale de débroussaillement imposée aux propriétaires autour de leur habitation.

À la suite des récentes pluies importantes, je souhaite attirer votre attention sur un sujet de santé publique qui nous concerne tous : la prolifération du moustique tigre. Ces conditions climatiques favorables peuvent en effet créer des environnements propices à la reproduction de cet insecte, vecteurs de diverses maladies. Je vous invite à faire preuve de vigilance et à prendre les mesures nécessaires pour limiter les risques.

Voici quelques recommandations : éliminer les eaux stagnantes, couvrir les réservoirs d'eau, entretenir les espaces verts, vérifier les gouttières pour éviter l'accumulation d'eau et de débris.

Restons vigilants et solidaires face à ce défi.

Au fil des publications saisonnières de votre Trait d'Union, nous allons vous faire découvrir et redécouvrir l'histoire d'un patrimoine séculaire et emblématique de Saint- Étienne-de-Fontbellon : **Les moulins de notre commune**. Dans ce numéro, vous pourrez découvrir l'origine, le fonctionnement, ainsi que les hommes et les femmes qui ont contribué à la renommée du Moulin de Serret. J'exprime ma sincère gratitude à Olivier BLACHÈRE, passionné de notre patrimoine local, pour sa précieuse contribution à la rédaction de cet article.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et un excellent printemps.

Le maire
Philippe ROUX

« La discorde est le plus grand mal du genre humain, la tolérance en est le seul remède. »
VOLTAIRE

Agenda

- **Mardi 15 Avril**
à 20h00 - projection en avant-première du film « Promesse » proposée par Moelle Partage et Vie
(Cinéma Le Navire)
- **Samedi 26 Avril :**
à 20h00 – projection du film « Parfum d'essence » proposée par le Comité d'Animations
(Espace Maurice Champel)
- **Jeudi 8 Mai :**
Commémoration du 8 Mai 1945 et Exposition à l'Espace Culturel : « Les Juifs de France dans la Shoah »
(Place de l'Église)
- **Vendredi 16 Mai :**
Inauguration de la Maison des Associations et de l'Espace Culturel – Exposition photos « Saint-Etienne-de-Fontbellon au fil des ans » **(Place de l'Eglise)**
- **Samedi 7 Juin :**
à partir de 18h - Concours de pétanque organisé par le Comité d'Animations Stéphanois
(Place de la Cave Coopérative)
- **Vendredi 13 juin :**
Fête de l'école des Champs
- **Samedi 21 Juin :**
Fête de l'école Saint-Joseph
- **Dimanche 13 Juillet :**
à partir de 21h00 - Feu d'artifice et bal du 14 Juillet organisés par la municipalité et le Comité d'Animations Stéphanois
(Espace Maurice Champel)
- **Vendredi 25 Juillet :**
à partir de 21h30 - Projection Cinéma sous les Etoiles
(Espace de loisirs de la Mûre - Théatre de Verdure)

Les Conseils Municipaux...

CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

Délibérations :

- **Location de la licence IV** débit de boissons détenue par la commune
- **Avis sur les ouvertures dominicales** des commerces 2025
- **Demandes de subventions** Réfection de la façade de l'Église
- **Demande de subvention** Panneau lumineux et borne tactile d'information
- **Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement** avant le vote du budget 2025
- **Mise en place d'une redevance** pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz
- **Rapport sur l'eau** et l'assainissement 2023 du SIAE
- **Rapport triennal** du suivi de l'artificialisation des sols

CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2025

Délibérations :

- **Dégrèvement exceptionnel** d'un mois de loyer communal pour l'Institut de Beauté ORELIA
- **Acquisition de la parcelle cadastrée** section A n° 117 et 681 (Indivision famille GIMON)
- **Acquisition de la parcelle cadastrée** section A n° 291 (M. GIMON Claude)
- **Acquisition de la parcelle cadastrée**section C n° 550 – Emplacement réservé n°2 - Traverse du stade (DARLIX Michel)
- **Demande de subvention à la CCBA** Aide à l'investissement des Communes Acquisition parcelle cadastrée section A n° 550
- **Convention d'accueil des enfants** résidant à l'extérieur de Saint-Etienne-de-Fontbellon scolarisés en classe ULIS à l'Ecole des Champs
- **Création d'un emploi permanent** pour un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332.8 du Code Général de la Fonction Publique
- **Créations et suppressions d'emplois**

URBANISME

ACTUALITÉS PLUI

Le contexte réglementaire et législatif encadrant l'élaboration du PLUi a évolué depuis le début de la procédure (deux lois, deux décrets, une circulaire, ...). Cette évolution a également donné des délais supplémentaires aux documents d'urbanisme de rang «supérieur» (notamment le Schéma de Cohérence Territoriale) pour intégrer les dispositions de la loi «climat et résilience».

Toutes ces évolutions retardent le calendrier, mais, malgré tout, les travaux continuent notamment avec le projet de pré-zonage et les arbitrages importants en termes d'équipements structurants à l'échelle intercommunale (stade rugby, centre de congrès, boulodrome, zones d'activités, ...). Pour notre part, nous défendons l'intérêt pour la commune de conserver le potentiel de la zone des Cigalières (entre le rond-point de la maison médicale et la déchetterie), comme un secteur de développement futur pour recevoir un pôle d'équipement mixte dédié aux activités récréatives, sportives et culturelles, ainsi que des services de proximité.

INFORMATIONS SUR LA FIBRE

Notre commune a été parmi les toutes premières du département à être desservies par la fibre en 2019.

En parallèle, l'opérateur d'infrastructures Orange propriétaire du réseau cuivre a annoncé sa volonté de fermer progressivement ce réseau entre 2025 et 2030. Dès lors il vous revient d'anticiper le raccordement à la fibre pour garder l'usage du téléphone et d'internet.

Dans certains cas, ce raccordement peut s'avérer complexe. Nous vous recommandons donc vivement d'anticiper les démarches. Une documentation a été préparée en mairie et peut vous être communiquée sur demande. Elle sera également en ligne sur le site internet.

Enfin, des propriétaires de maisons neuves ont rencontré récemment des problèmes de raccordement entre leur propriété et le réseau public. Nous avons maintenant les réponses techniques des opérateurs. Un courrier explicatif sera adressé à toutes les personnes concernées et à celles ayant déposé un permis de construire depuis 18 mois. Nous attirons votre vigilance sur les coûts cachés qui peuvent vous concerner en cas d'achat de terrain ou de manque d'anticipation sur la pose des gaines télécoms. Le schéma ci-dessous permet de rappeler la règlementation en vigueur.

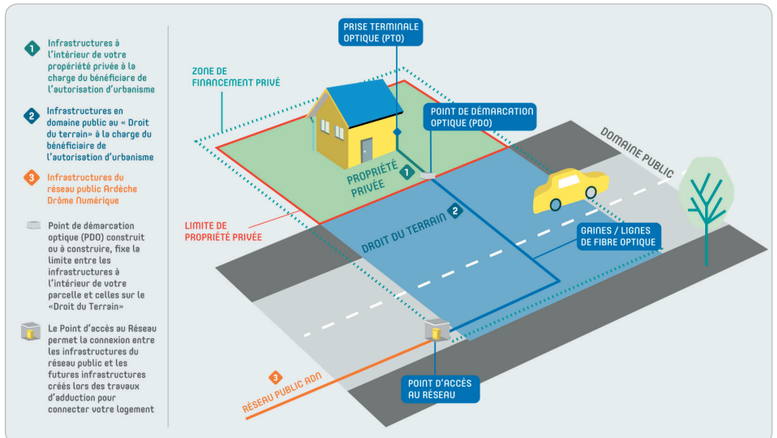

LES ÉCOLES

Carnaval des Écoles

Malgré des conditions météorologiques difficiles, le Carnaval des Écoles organisé par le Comité d'Animations Stéphanois, a eu lieu samedi 22 mars. L'annulation du défilé a permis à Carmentran d'être gracié cette année encore ! Un spectacle proposé par le clown Yan Yannim puis une « boom » des enfants ont ravi petits et grands, à l'Espace Maurice CHAMPEL. D'autre part, un goûter a été offert dans une ambiance festive et très chaleureuse.

Félicitations et remerciements au Comité d'Animations pour l'organisation de cet agréable moment dans notre Commune.

Un cross à l'École Saint-Joseph

Vendredi 14 février, un cross a été organisé par l'École Saint-Joseph. Le matin, 53 enfants de Maternelle ont couru à l'Espace de Loisirs de la Mûre et la remise des prix a eu lieu au théâtre de verdure. L'après-midi, ce sont 91 élèves du CP au CM2 qui ont participé à un cross au « petit bois » de la famille LEYRONAS. La remise des prix s'est tenue à l'École et a été suivie par un goûter partagé par Tous.

Une belle journée de pratique physique et sportive, facteur de santé et bien-être !

Focus sur les travaux communaux

Eclairage public : le remplacement de 72 lampes dans les quartiers Sud-Ouest est en cours. Il restera pour la dernière tranche en 2026 environ 70 lampes.

Pour mémoire, la puissance d'une LED est de 36 watts.

La végétalisation délimitant le cheminement piétonnier de la route des Champs est terminée. Les mois prochains verront l'aménagement de la partie haute de cette voie.

Quartier Névissac, un mur de soutènement de la voie communale a été repris par l'entreprise de maçonnerie PIRÈS. Un autre mur très dégradé lui aussi, en limite de propriétés entre la maison Napolitano (siège du club de bridge) et le Centre Commercial Leclerc est en cours de réfection.

L'espace public devant la Maison des Associations a été agrandi et réaménagé. Les finitions sont en cours : pose de grilles de protection et reprise de la surface en clapicette chaulée.

Les vestiaires du stade du Colombier ont fait l'objet de travaux d'isolation thermique des combles.

L'entreprise SPIE a procédé à la pose d'une ligne électrique dédiée à l'éclairage du stade du Colombier ; cette installation est en attente des boitiers de commande permettant de diviser par deux la consommation électrique lors des entrainements nocturnes.

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION AU SERVICE DE NOTRE COMMUNE

Nous vous informons de la mise en place de nouveaux outils de communication qui visent à renforcer le lien entre la mairie et les citoyens. Ces équipements ont été financés à hauteur de 50% par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (Subvention de 9 800 €).

Borne Numérique :
Un Accès Simplifié à l'Information

Nous avons installé une borne numérique dans le hall d'accueil de la mairie. Cet outil interactif vous permettra d'accéder à l'affichage légal obligatoire, en lieu et place de l'affichage papier.

Panneau d'Affichage :
Restez Informés en Temps Réel

Un nouveau panneau d'affichage a également été mis en place à un emplacement stratégique dans la commune (Route d'Alès). Ce panneau vous informera des actualités importantes, des événements culturels, et des initiatives locales. Nous souhaitons ainsi garantir que chacun d'entre vous puisse rester informé des dernières nouvelles et participer activement à la vie de notre commune.

Nouveau Site Internet :
Une Plateforme Modernisée

Enfin, nous sommes heureux de vous présenter notre nouveau site internet, entièrement repensé pour être plus intuitif et accessible. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant les services municipaux, les démarches administratives, ainsi qu'un agenda des événements à venir.

Nous espérons que ces nouveaux outils de communication vous seront utiles. Ils seront complétés très prochainement par une application mobile qui vous permettra d'être informés et alertés en temps réel.

Ensemble, construisons une commune toujours plus connectée et dynamique !

"La communication est la clé qui ouvre toutes les portes."